



LOCATION/ PREAVIS

Par DALIDA

Bonjour,

Je suis en location d'un studio en région parisienne depuis le 15/09/2010, j'ai reçue une proposition pour un logement social : date d'enménagement le 20/06/2012, je NE PEUX DONC PAS RESPECTER LE PREAVIS DE 3 MOIS, mais seulement de 2 MOIS.

Question : puis-je lui proposer un préavis de 2 mois sans incidence sur ma caution logement de 505 euros ?

Quels sont mes recours ?

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

Vous souhaitant bonne réception.

Bien cordialement.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par DALIDA

Bonjour,

Je suis toujours dans la même situation.

Merci de votre réponse rapide.

Bien cordialement.

Par jury34

Vous pouvez vous arranger à l'amiable.

A défaut, ce que prévoit le contrat doit être respecté, ou vous pourriez être poursuivi devant les tribunaux.

Vous en avez parlé au bailleur?

Cordialement